



## DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE CONCOURS POUR LA MODIFICATION DES ARRETS DE BUS ROUTE DE GUIDON

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commune de ROBERVAL

Séance du 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,  
Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,  
Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :  
Christian VAN WETTEREN donne pouvoir à Hervé RENAULT  
Virginie RENAULT

M Didier HIMPE, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Monsieur le Maire Michel VERPLAETSE demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès de la C.C.P.O.H. concernant la modification des arrêts de bus « route de Guidon »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communautés de Communes Des Pays d'Oise et d'Halatte et notamment les dispositions incluant la commune de Roberval comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Roberval souhaite procéder la modification des arrêts de bus « route de Guidon », et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fond de concours à la Communautés de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de demander une subvention dans le cadre du fond de concours à la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte en vue de participer la modification des arrêts de bus « route de Guidon »

Fait à ROBERVAL  
Le 20 septembre 2022

Michel VERPLAETSE  
Maire



Transmis au représentant de l'Etat le : .....  
Publié le : .....  
Affiché le : .....  
Mis en ligne le : .....  
Le Maire